

Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 20 janvier 2021

NIVEAU D'ALERTE : ROUGE

Voici les changements aux directives qui auront lieu dans une école ou dans une garderie éducative lorsqu'une région aura été placée dans un niveau d'alerte rouge. Ce document s'ajoute au document "[Retour à l'école](#)" : [Directives pour les districts scolaires et les écoles](#) ainsi qu'au [Guide d'orientation pour les établissements de garderie éducative pendant la pandémie de COVID-19](#).

Voyage dans une région placée en niveau d'alerte rouge

Tous les déplacements entre une région en niveau d'alerte jaune ou orange et une région en niveau d'alerte rouge seront limités conformément à l'arrêté obligatoire. Si vous voyagez ou vivez dans une zone en niveau d'alerte rouge, vous devez suivre les directives gouvernementales que vous pouvez trouver sur le site web du Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Espaces communs et salon du personnel

Veillez noter qu'en niveau d'alerte rouge les salles de conférence, les coins de cuisine, les salles de pause et les autres aires communes ne seront pas utilisés pour les rassemblements de personnes dans la mesure du possible. Les employés peuvent servir des coins de cuisine pour se préparer un café ou thé ou pour réchauffer leur repas, mais ils doivent ensuite le consommer dans leur espace de travail personnel. Pour les employés qui n'ont pas d'espace de travail personnel, ceux-ci peuvent consommer leur repas dans le coin de cuisine, une salle de classe vide ou la cafétéria en autant que la distanciation de deux mètres et les règles entourant le port du masque soient respectées.

Rencontres

Dans la mesure du possible, toutes les réunions et communications doivent se dérouler par téléphone ou en mode virtuel.

Garderies éducatives

Les garderies éducatives situées dans une zone en niveau d'alerte rouge ont la permission de demeurer ouvertes.

Seul le personnel des garderies éducatives, les enfants et autre personnel jugé essentiel, tels que les représentants de la Santé publique, de Travail Sécuritaire NB ou du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance peuvent entrer dans une garderie éducative dans un niveau d'alerte rouge.

Regroupement d'enfants

- Aucun changement de groupes d'enfants n'est autorisé pendant un niveau d'alerte rouge.

Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 20 janvier 2021

NIVEAU D'ALERTE : ROUGE

- Les nouvelles inscriptions sont autorisées pendant un niveau d'alerte rouge. Dans la mesure du possible et si les nombres le permettent, il est recommandé de créer de nouveaux groupes pour les nouveaux enfants.

Dépistage

- Un dépistage actif sera effectué avant d'entrer dans une garderie éducative. Ceci s'applique au personnel des garderies éducatives, aux enfants et à tous autres membres du personnel jugé essentiel, comme les représentants de la Santé publique, de Travail Sécuritaire NB ou du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- Si un membre du personnel de la garderie éducative ou un enfant présente qu'UN seul symptôme, il DOIT s'isoler et s'inscrire en ligne pour subir un test en cliquant sur « Faites-vous tester » sur le site Web coronavirus du Gouvernement, en appelant Télé-Soins 811 ou en contactant votre fournisseur de soins primaires.

Utilisation des masques

- Les enfants de moins de 5 ans dans les garderies éducatives ne sont pas tenus de porter un masque en tissu dans leur local principal. Les enfants de plus de deux ans sont tenus de porter un masque en tissu dans les endroits communs. Les enfants doivent être surveillés en fonction de leur capacité à tolérer le masque ainsi lorsqu'ils ou elles mettent et enlèvent le masque.
- Les enfants d'âge scolaire (4-12 ans) dans les garderies éducatives sont tenus de porter un masque en tissu en tout temps sauf lorsqu'ils mangent.
- Tous les employés d'une garderie éducative doivent porter un masque en tissu à tout moment lorsqu'ils se trouvent dans l'établissement et à l'extérieur sauf lorsqu'ils mangent ou sont assis seuls dans un bureau ou une salle fermée.
- Les enfants d'âge scolaire et employés d'une garderie éducative sont tenus d'apporter deux masques en tissu propres chaque jour.

Transport et excursions

- Les garderies éducatives situées dans une zone en niveau d'alerte rouge peuvent continuer d'offrir le transport aller-retour à l'école. Tous les passagers, incluant le chauffeur, sont tenus de porter un masque, même lorsqu'ils sont assis seuls ou avec un membre du même ménage.
- Toutes les excursions sont annulées.

Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 20 janvier 2021

NIVEAU D'ALERTE : ROUGE

Écoles publiques

Les écoles publiques resteront ouvertes durant une alerte rouge. Dans le cas où un parent choisit de ne pas envoyer son enfant à l'école, ce dernier devient le premier responsable de l'éducation de son enfant. Le personnel enseignant n'est pas tenu de soutenir l'apprentissage, toutefois, toute forme d'appui à la famille est encouragée et appréciée.

Dépistage

- Un dépistage actif sera effectué auprès du personnel scolaire avant d'entrer dans une école.
- Les parents doivent dépister leur enfant **CHAQUE JOUR** avant de les envoyer à l'école. Si l'enfant présente un symptôme ou plus, il/elle doit rester à la maison.
- Les élèves et le personnel scolaire ne peuvent pas être dans une école s'ils ont **UN** symptôme ou plus.
- Si un membre du personnel scolaire ou un élève présente qu'**UN** seul symptôme, il **DOIT** s'isoler et s'inscrire en ligne pour subir un test en cliquant sur « Faites-vous tester » sur le site Web coronavirus du Gouvernement, en appelant Télésoins 811 ou en contactant votre fournisseur de soins primaires.

Utilisation des masques

- Tous les élèves de la maternelle à la 12^e année doivent porter un masque dans un autobus scolaire, même lorsqu'ils sont assis avec un membre de leur ménage ou seuls.
- Les élèves de la maternelle à la 8^e année doivent porter un masque à tout moment à l'école, incluant à l'extérieur. On peut faire exception à cette règle lorsqu'ils sont assis à un bureau et qu'ils travaillent en silence ou mangent. Les élèves doivent porter le masque durant les cours d'éducation physique.
- Les élèves de la 9^e à la 12^e année doivent porter un masque à tout moment à l'école, incluant à l'extérieur. On peut faire exception à cette règle lorsqu'ils mangent. Les élèves doivent porter le masque durant les cours d'éducation physique.
- Les membres du personnel scolaire sont tenus de porter un masque à tout moment à l'école, incluant à l'extérieur. Ils peuvent faire exception à cette règle lorsqu'ils mangent ou qu'ils sont assis seuls dans un bureau ou une classe fermée.

Cas positif

- S'il y a un cas confirmé dans une école, l'école sera fermée aux élèves pour 3 jours consécutifs, y compris la fin de semaine, afin de permettre la recherche de contacts et le nettoyage.
- Les élèves ne pourront pas fréquenter une garderie éducative durant ces journées.

Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 20 janvier 2021

NIVEAU D'ALERTE : ROUGE

- Durant ces trois jours, le personnel enseignant soutiendra l'apprentissage des élèves à la maison par divers moyens (enseignement en ligne, matériel, contact par divers moyens, ...).
- Tout le personnel scolaire sera requis de subir un test de dépistage de la COVID-19.

Activités parascolaires

Les clubs et les sports après l'école sont annulés.

L'éducation et activités musicales

L'utilisation d'instruments à vent et le chant ne sont pas permis dans un niveau d'alerte rouge. Les activités musicales parascolaires, tels que SISTEMA, le théâtre, la choral et l'orchestre, ne seront pas permis.

L'éducation physique et les activités sportives

- Seules les activités physiques qui permettent la distanciation physique, telles que le yoga, la danse et la marche modérée, sont permises au secondaire. Les masques doivent être portés en tout temps.
- Les activités physiques qui permettent la distanciation physique, telles que le yoga, la danse et la marche modérée, sont fortement recommandées pour les M-8. Les masques doivent être portés en tout temps.
- Les activités sportives interscolaires, parascolaires et intra-murales ne sont pas permises dans un niveau d'alerte rouge.

Élèves et personnel scolaire vulnérables

Les élèves et le personnel scolaire qui sont immunodéprimés devraient communiquer avec leur prestataire de soins de santé pour obtenir des conseils. Des plans d'apprentissage à distance seront mis en place. L'IWK a défini les personnes immunodéprimées comme étant des personnes qui :

- subissent actuellement un traitement de chimiothérapie ou en ont subi un au cours des six derniers mois
- sont traitées par radiothérapie
- ont reçu une greffe de moelle osseuse au cours de la dernière année ou une maladie du greffon contre l'hôte
- sont receveuses d'une transplantation d'organe solide
- ont la drépanocytose
- ont une rate qui ne fonctionne pas
- ont une cause génétique de dysfonctionnement immunitaire
- ont le VIH/sida

Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 20 janvier 2021

NIVEAU D'ALERTE : ROUGE

- prennent des médicaments immunosuppresseurs
- ont d'autres antécédents d'immunodépression, tels que définis par un médecin.